

CONVOCATION DU 22 MARS 2018

Le conseil municipal se réunira jeudi 29 mars 2018 à 20 heures en session ordinaire à la mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018 ;
- Vote comptes de gestion & comptes administratif 2017 ;
- Vote budgets primitifs 2018 & affectation résultat ;
- Vote des taux d'impositions ;
- RODP Orange & Enedis ;
- Dispositif « Argent de poche » ;
- Bois ;
- Travaux cimetière « Mélanger » ;
- Bar de l'Oudon ;
- Poubelles campagne ;
- Frais scolarité Renazé ;
- Admission en non-valeur ;
- Question diverses & imprévues.

SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. PAILLARD – Mme MARTIN-FERRÉ – MM. BROSSIER – GIRAUD – Mme PESCHÉ – MM. GEAI – HOUSSAIS – BRETON.

ETAIENT EXCUSES : M. BUFFET ;

NON EXCUSE : M. CORTYL ;

SECRETAIRE : M. BRETON.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2018

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 1^{er} février 2018. Suite à une réponse négative, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE DE GESTION & COMPTE ADMINISTRATIF 2017

✓ LOTISSEMENT DES TILLEULS

1) COMPTE DE GESTION

Délibération n° 20180329_01

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan financier de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents :

M. PAILLARD – Mme MARTIN-FERRÉ – MM. BROSSIER – ~~BUFFET~~ – GIRAUD – Mme PESCHÉ – M. GEAI – HOUSSAIS – BRETON – ~~CORTYL~~.

2) COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération n° 20180329_02

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAILLARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif tel que détaillé pages 4 à 16 ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que détaillés pages 4 à 16 ;
- Ont signé au registre des délibérations les membres présents :
M. PAILLARD – Mme MARTIN-FERRÉ – MM. BROSSIER – ~~BUFFET~~ – GIRAUD – Mme PESCHÉ – M. GEAI – HOUSSAIS – BRETON – ~~CORTYL~~.

3) TABLEAU COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération n° 20180329_03

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAILLARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice par Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		8 507,39 €		6 915,87 €	0,00 €	15 423,26 €
Résultat de l'exercice	43 538,26 €	43 538,26 €	43 538,26 €	43 538,26 €	87 076,52 €	87 076,52 €
TOTAUX	43 538,26 €	52 045,65 €	43 538,26 €	50 454,13 €	87 076,52 €	102 499,78 €
Résultat de clôture		8 507,39 €		6 915,87 €		15 423,26 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS		8 507,39 €		6 915,87 €	0,00 €	15 423,26 €

✓ ASSAINISSEMENT

4) COMPTE DE GESTION

Délibération n° 20180329_04

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan financier de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents :

M. PAILLARD – Mme MARTIN-FERRÉ – MM. BROSSIER – ~~BUFFET~~ – GIRAUD – Mme PESCHÉ – M. GEAI – HOUSSAIS – BRETON – ~~CORTYL~~.

5) COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération n° 20180329_05

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAILLARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif tel que détaillé pages 4 à 16 ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que détaillés pages 4 à 16 ;
- Ont signé au registre des délibérations les membres présents :
M. PAILLARD – Mme MARTIN-FERRÉ – MM. BROSSIER – ~~BUFFET~~ – GIRAUD – Mme PESCHÉ – M. GEAI – HOUSSAIS – BRETON – ~~CORTYL~~.

6) TABLEAU COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération n° 20180329_06

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAILLARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice par Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		7 626,63 €		20 000,62 €	0,00 €	27 627,25 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	3 058,37 €	5 042,17 €	11 843,52 €	5 042,17 €	14 901,89 €
TOTAUX	0,00 €	10 685,00 €	5 042,17 €	31 844,14 €	5 042,17 €	42 529,14 €
Résultat de clôture		10 685,00 €		26 801,97 €		37 486,97 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS		10 685,00 €		26 801,97 €	0,00 €	37 486,97 €

✓ COMMUNE

7) COMPTE DE GESTION

Délibération n° 20180329_07

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan financier de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents :

M. PAILLARD – Mme MARTIN-FERRÉ – MM. BROSSIER – ~~BUFFET~~ – GIRAUD – Mme PESCHÉ – M. GEAI – HOUSSAIS – BRETON – ~~CORTYL~~.

8) COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération n° 20180329_08

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAILLARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif tel que détaillé pages 4 à 16 ;

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que détaillés pages 4 à 16 ;
- Ont signé au registre des délibérations les membres présents :
M. PAILLARD – Mme MARTIN-FERRÉ – MM. BROSSIER – ~~BUFFET~~ – GIRAUD – Mme PESCHÉ – M. GEAI – HOUSSAIS – BRETON – ~~CORTYL~~.

9) TABLEAU COMPTE ADMINISTRATIF

Délibération n° 20180329_09

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PAILLARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice par Madame Marie-Josèphe GUILLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		22 760,63 €		144 650,67 €	0,00 €	167 411,30 €
Résultat de l'exercice	32 042,33 €	77 072,30 €	257 439,63 €	332 310,03 €	289 481,96 €	409 382,33 €
TOTAUX	32 042,33 €	99 832,93 €	257 439,63 €	476 960,70 €	289 481,96 €	576 793,63 €
Résultat de clôture		67 790,60 €		219 521,07 €		287 311,67 €
Restes à réaliser	3 434,43 €				3 434,43 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	-64 356,17 €	67 790,60 €		219 521,07 €	3 434,43 €	287 311,67 €

AFFECTATION DU RESULTAT

- ✓ LOTISSEMENT DES TILLEULS

Délibération n° 20180329_10

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, et suite au vote du compte administratif,

Le conseil municipal **décide d'affecter** définitivement le résultat d'exploitation comme suit :

- Détermination du résultat d'exploitation 2017 à affecter :

Résultat de l'exercice 2017	+ 15 423,26 €
Excédent d'investissement (001)	+ 8 507,39 €
Soit un résultat global d'exploitation de l'année 2017 à affecter de	+ 6 915,87 €
- Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation de l'année 2017 obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au	€
--	---

31/12/2017 (Compte 1068 – Excédent fonctionnement capitalisé)	
- Solde disponible est non-affecté dans l'immédiat il sera repris au budget 2018 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté)	6 915,87 €

✓ ASSAINISSEMENT

Délibération n° 20180329_11

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, et suite au vote du compte administratif,

Considérant que l'exercice fait apparaître :

- Un excédent cumulé d'exploitation de + 26 801,97 €
- Un excédent d'investissement (001) + 10 685,00 €

Le conseil municipal **décide d'affecter** définitivement le résultat d'exploitation comme suit :

- Détermination du résultat d'exploitation 2017 à affecter :
 - Résultat de l'exercice 2017 + 6 801,35 €
 - Excédent antérieur reporté + 20 000,62 €
 - Soit un résultat global d'exploitation de l'année 2017 à affecter de + 26 801,97 €**
- Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation de l'année 2017 obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante sur le budget de la commune :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au 31/12/2017 (Compte 1068 – Excédent fonctionnement capitalisé)	€
- Solde disponible est non-affecté dans l'immédiat il sera repris au budget 2018 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté)	26 801,97 €

✓ COMMUNE

Délibération n° 20180329_12

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, et suite au vote du compte administratif,

Considérant que l'exercice fait apparaître :

- Un excédent cumulé d'exploitation de + 219 521,07 €
- Un excédent de la section d'investissement (001) + 67 790,60 €
 - Restes à réaliser : Dépenses - 3 434,43 €
 - Restes à réaliser : Recettes 0,00 €
 - **Déficit restes à réaliser - 3 434,43 €**

Le conseil municipal **décide d'affecter** définitivement le résultat d'exploitation comme suit :

- Détermination du résultat d'exploitation 2017 à affecter :
 - Résultat de l'exercice 2017 + 74 870,40 €
 - Excédent antérieur reporté + 144 650,67 €

Soit un résultat global d'exploitation de l'année 2017 à affecter de

+ 219 521,07 €

- Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation de l'année 2017 obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante avec les résultats du budget assainissement :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêté au 31/12/2017 (Compte 1068 – Excédent fonctionnement capitalisé)	64 356,17 €
- Solde disponible est non-affecté dans l'immédiat il sera repris au budget 2018 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté)	155 164,37 €

✓ ASSAINISSEMENT & COMMUNE

Délibération n° 20180329_13

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, et suite au vote du compte administratif,

Le conseil municipal **décide d'affecter** définitivement le résultat d'exploitation comme suit :

002 – Résultat de fonctionnement reporté	181 966,87 €
001 – Excédent de la section d'investissement	78 475,60 €
1068 – Excédent fonctionnement capitalisé	64 356,17 €

BUDGETS PRIMITIFS 2018

✓ BUDGET : LOTISSEMENT DES TILLEULS 2018 « M14 »

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	30 000,00 €	002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	6 915,87 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 538,26 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 837,25 €
			70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 174,00 €
			77	Produits exceptionnelles	6 611,14 €
TOTAL		73 538,26 €	TOTAL		73 538,26 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 837,25 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 507,39 €
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 538,26 €
TOTAL		49 837,25 €	TOTAL		52 045,65 €

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	113 096,37 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	181 966,87 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	125 470,56 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 100,00 €
014	Atténuations de produits	54 500,00 €	73	Impôts et taxes	176 000,00 €
022	Dépenses imprévues	20 750,00 €	74	Dotations, subventions et participations	105 586,00 €
023	Virement de la section d'investissement	14 665,91 €	75	Autres produits gestion courante	8 800,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 450,66 €			
65	Autres charges de gestion courante	106 787,11 €			
66	Charges financières	11 821,12 €			
67	Charges exceptionnelles	6 911,14 €			
TOTAL		476 452,87 €	TOTAL		476 452,87 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
020	Dépenses imprévues	10 020,74 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	78 475,60 €
16	Emprunts et dettes assimilées	11 645,40 €	021	Virement de la section de fonctionnement	14 665,91 €
204	Subventions d'équipement versées	12 000,00 €	040	Opération d'ordre de transfert entre section	22 450,66 €
21	Immobilisations corporelles	51 714,43 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	72 356,17 €
23	Immobilisations en cours	102 567,77 €			
TOTAL		187 948,34 €	TOTAL		187 948,34 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Délibération n° 20180201_14

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Considérant que la compétence du Syndicat du Bassin de l'Oudon a été transférée au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes du Pays de Craon. Les contributions fiscalisées dans la colonne « Syndicats de communes » de la TH, TFB et TFNB sur les feuilles d'impôts vont donc disparaître.

Afin d'assurer une neutralité budgétaire et fiscal, les principes retenus sont les suivants :

- Impact du produit réel 2017 dans les Attributions de compensation ;
- Les communes réintègrent la fiscalité du syndicat sur la fiscalité communale ;

- La communauté de commune verse directement la participation au nouveau syndicat.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Article 1^{er} :

DECIDE d'assurer la neutralité des taux d'imposition pour 2018 en intégrant la fiscalité du syndicat :

	Taux appliqués en 2017	Taux votés pour 2018
Taux de taxe d'habitation (TH)	17,96 %	19,97 %
Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB)	31,01 %	34,49 %
Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	41,92 %	46,62 %

Article 2 :

CHARGE Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

RODP 2018

✓ ORANGE

Délibération n° 20180201_15

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L. 47 ;

VU le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

CONSIDERANT que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

1. D'appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :
 - **39,28 €** par kilomètre pour les artères en sous-sol ;
 - **52,38 €** par kilomètre pour les artères aériennes ;
 - **26,19 €** par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).Sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.
2. De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
3. D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

CHARGE le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

✓ ENEDIS

Délibération n° 20180201_16

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux articles L. 2333-84, R. 2333-105 & R. 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 a précisé les modalités de calculs de cette redevance.

Madame le Maire propose au conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement rénové dont les résultats ont été authentifiés par le décret n° 2017-1873 du 29 décembre 2017 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation ;

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré ;

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport d'électricité, soit un montant de **203,00 €** pour 2018.

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Madame la 2^{ème} adjointe informe le conseil municipal qu'une réunion d'information aura lieu le jeudi 3 mai à 18h30 avec les jeunes qui auront 16 ans pendant les périodes du 09 au 20 juillet et du 22 au 26 octobre 2018. Les chantiers prévus pour cette année seraient de la peinture dans la salle des Loisirs, le désherbage, voir si autres possibilités de chantier.

BOIS

Délibération n° 20180201_17

Madame le Maire informe le conseil municipal que le bois a été abattu et qu'il y a des personnes intéressées pour acheter du bois.

Après délibération, le conseil municipal décide de vendre ce dernier 50,00 € la corde (3 stères) à faire.

TRAVAUX CIMETIERE « MELANGER »

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise à commencer à relever des tombes. Lors d'un de leur passage, des sujets cassés ont été laissés sur les emplacements. L'entreprise nous a contactés pour qu'à ces 2 emplacements, il y soit mis des caveaux qui resteraient à la propriété de l'entreprise.

Après délibération, le conseil municipal, accepte la proposition.

BAR DE L'OUDON

Madame le Maire fait part au conseil municipal que la personne intéressée par la reprise du commerce n'a pas pu avoir son aide financière.

Après discussion, le conseil municipal, décide de refaire un appel à candidature pour trouver un locataire gérant de ce dernier.

POUBELLES CAMPAGNE

Madame le Maire informe le conseil municipal que des administrés sont venu en mairie pour informer que leur poubelles étaient rempli par de tierce personne. A ce jour, les personnes concernées ont été contactées. Les prochaines personnes recevront un avertissement de la commune.

FRAIS SCOLARITE RENAZE

Délibération n° 20180201_18

Madame le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2017/2018 pour les écoles de Renazé.

La participation est de 792,19 € par élève.

1 enfant de la commune y est scolarisé. Soit un total de 792,19 €.

Après délibération, le Conseil municipal,

- **ACCEPTÉ** de participer aux frais de scolarité pour l'enfant inscrit dans l'établissement de Renazé pour **792,19 €**.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2016 ET 2017 POUR UN MONTANT DE 280,30 €

Délibération n° 20180201_19

Sur proposition de Mme la trésorière par courrier explicatif du 23 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Exercice 2016, objet : redevance assainissement, montant : **131,18 €** ;
- Exercice 2017, objet : redevance assainissement, montant : **149,12 €**.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **280,30 €**.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

COMMISSION FLEURISSEMENT

Madame le Maire rappelle à la commission fleurissement que la réunion aura lieu le samedi 31 mars à 10h15.

JEU « PLACE DE L'ÉGLISE »

Madame le Maire demande aux personnes si elles se sont renseignées pour le remplacement du tourniquet. N'ayant pas tous les éléments, le sujet sera revu à la prochaine réunion.

DECISION MODIFICATIVE N° 01 – BUDGET COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative est à prendre sur la section d'investissement, afin de pouvoir mandater l'achat du fonds de commerce, du mobilier et du matériel.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE la modification à apporter sur la section :

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>			
Chapitre/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2041482	Bâtiments et installations	- 12 000,00 €	
2088	Autres immobilisations incorporelles	+ 6 000,00 €	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	+ 20,00 €	
2184	Mobilier	+ 3 430,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 2 550,00 €	
	<i>Total de la décision modificative n°01</i>	<i>0,00 €</i>	
	Pour mémoire BP	187 948,34 €	187 948,34 €
	Nouveau total BP	187 948,34 €	187 948,34 €

La prochaine séance aura lieu le jeudi 26 avril 2018 à 20 heures.

La séance s'est achevée à 22 heures 30.

SIGNATURES

Marie-Josèphe GUILLET

Alain PAILLARD

Nadine MARTIN-FERRÉ

Alain BROSSIER

Marc GIRAUD

Nicole PESCHÉ

Bruno GEAI

Nicolas HOUSSAIS

Willy BRETON